



**Séminaire final du « Projet de coopération pour le renforcement des municipalités libanaises dans le contexte de la crise des réfugiés syriens »**  
**Et**  
**Cérémonie de remise des attestations aux stagiaires**  
Jeudi 6 décembre 2018, Municipalité de Jdeideh

**En partenariat avec**

Le Réseau des Villes Euromed, représenté par la ville de Nice (France)

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (France)

La ville de Jdeideh-Bouchrieh-Sed (Liban)

La Fédération des municipalités de Tyr (Liban)

La Fédération des municipalités de Jezzine (Liban)

La ville de Jbeil-Byblos (Liban)

Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises (BTVL)

Et avec l'appui financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

(MEAE-France)



**Compte rendu du séminaire**

## ***Introduction***

Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises (BTVL) a mis en œuvre, pendant deux ans (2017-2018), le « **projet de coopération pour le renforcement des municipalités libanaises dans le contexte de la crise des réfugiés syriens** », en partenariat avec le Réseau des Villes Euromed, représenté par la ville de Nice (France), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (France), la ville de Jdeideh-Bouchrieh-Sed (Liban), la Fédération des municipalités de Tyr (Liban), la Fédération des municipalités de Jezzine (Liban) et la ville de Jbeil-Byblos (Liban), avec l'appui financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE-France).

Ce projet a permis, sur une période de deux ans, de :

- 1- Dresser un état des lieux des services de police municipale dans les quatre municipalités et fédérations de municipalités libanaises bénéficiaires du projet, et ce sur deux volets : la gestion et l'organisation de la police municipale ; et l'état de préparation aux situations de crise et à la gestion de catastrophes. Cette étude a été menée par des experts de la ville de Nice et de l'association française Pompiers Sans Frontières.
- 2- Organiser un atelier à l'intention des quatre maires des municipalités et fédérations des municipalités libanaises bénéficiaires du projet, afin de présenter, expliquer et répondre aux questions des 4 villes concernant le règlement intérieur de la police municipale mis en place par le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités.
- 3- Former près de 38 policiers municipaux des quatre municipalités et fédérations des municipalités libanaises participantes au projet sur cinq thématiques :
  - **Module 1** : Les aspects législatifs (lois, règlements et codes afférents à l'action de la police municipale...). Ce module a été organisé en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités ;
  - **Module 2** : Police de proximité et déontologie, en collaboration avec l'Académie des Forces de Sécurité Intérieure ;
  - **Module 3** : Gestion des conflits, médiation et techniques de communication, en collaboration avec le Centre Professionnel de

Médiation (CPM) de l'Université Saint-Joseph. Ce module fait partie du programme officiel consacré aux policiers municipaux à l'Académie des Forces de Sécurité Intérieure ;

- **Module 4** : Hygiène, salubrité, tranquillité publique, en collaboration avec les experts de la ville de Nice ;
- **Module 5** : Prévention des risques et gestion de crises, en collaboration avec le secrétariat général du Conseil des Ministres, l'unité de gestion des risques de catastrophe rattachée à la présidence du Conseil des Ministres et la Croix-Rouge libanaise.

- 4- **Organiser une visite technique dans la ville de Nice** afin de sensibiliser les élus locaux et les agents de police municipale à la situation de la police municipale en France et aux dispositifs en vigueur. Cette visite leur a permis d'observer les policiers municipaux sur le terrain et de rencontrer un certain nombre d'acteurs concernés par l'action de la police municipale, à l'occasion d'un échange d'expériences et de connaissances entre collectivités locales libanaises et françaises. Elle a été marquée par la participation de **Mme Faten ABOU HASSAN**, directrice générale des collectivités territoriales au Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, le **Général Ahmad HAJJAR**, chef de l'Académie des Forces de Sécurité Intérieure et **M. Ahmad RAJAB**, chef du service technique par intérim au Ministère de l'Intérieur et des Municipalités et chef du service des mohafazats, cazas et autorités locales p.i. à la Direction Générale des Collectivités Territoriales.
- 5- **Organiser un atelier de travail sur le règlement intérieur de la police municipale réalisé par le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités**, afin d'examiner les propositions d'amendements et les recommandations des experts de la ville de Nice et des municipalités libanaises, et préparer une réponse unifiée au Ministère pour les municipalités et les fédérations de municipalités affiliées à Cités Unies Liban.

Dans ce contexte, Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises a organisé **le séminaire final du projet le 6 décembre 2018 à la municipalité de Jdeideh-Bouchrieh-Sed (Liban).**

Ce séminaire a permis de :

- Présenter le projet et les résultats des actions menées ;

- Présenter l'expérience et le retour des villes bénéficiaires ;
- Distribuer les attestations de participation aux policiers municipaux participants au projet ;
- Discuter des prochaines étapes du projet en présence de **Mme Faten ABOU HASSAN**, directrice générale p.i. des collectivités territoriales au Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, du Général Ahmad HAJJAR, directeur de l'Académie des Forces de Sécurité Intérieure représenté par le **Commandant Rony el Hachem**, responsable du bureau de formation à l'Académie des Forces de Sécurité Intérieure, de représentants des municipalités et fédérations de municipalités bénéficiaires du projet, d'agents de police municipale, des partenaires français et de la Délégation de l'Union Européenne.

## **Déroulement du séminaire**

### Allocutions des partenaires

Le séminaire a débuté par une allocution de bienvenue prononcée par **M. Tanios GEBARA**, maire de Jdeideh-Bouchrieh-Sed, vice-président du Comité des Maires Libanais et vice-président du Réseau des Villes Euromed. M. GEBARA a souligné l'importance de la police municipale compte tenu du fait qu'elle est chargée de maintenir la sécurité à l'échelon local, prêter main-forte aux forces de l'ordre sur le terrain et assurer le contact quotidien avec les habitants. Il a mis l'accent sur l'apport de ce projet qui a favorisé la coopération et l'échange d'expertises entre collectivités libanaises d'une part, et entre elles et les collectivités françaises d'autre part. Il s'est par ailleurs félicité du progrès réalisé par les policiers municipaux dans l'accomplissement de leurs fonctions, suite à leur participation aux différentes formations prévues par le projet, sans oublier les visites techniques en France et au Liban et la coordination ininterrompue entre les



différents acteurs concernés, notamment avec le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités et l'Académie des Forces de Sécurité Intérieure.

**M. Bernard MASSABO**, secrétaire général du Réseau des Villes Euromed a quant à lui remercié M. GEBARA d'avoir accueilli le séminaire final, d'autant que le projet fut lancé à l'occasion d'un séminaire tenu dans ces mêmes locaux au mois de janvier 2018. Il a par ailleurs remercié l'équipe de Cités Unies Liban/BTVL pour avoir accompagné et mis en œuvre le projet tout au long de ces deux dernières années. Dans son allocution, **M. MASSABO** a soulevé trois points fondamentaux :

- Premièrement, la coopération décentralisée, compte tenu du fait que ce projet, réalisé avec l'appui du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), est le fruit d'une coopération décentralisée entre collectivités locales libanaises et françaises. Il a souligné l'importance de l'action locale et du renforcement des capacités communales au moyen de la coopération entre différents territoires, objectif premier du Réseau des Villes Euromed.
- Deuxièmement, l'action au niveau national. En effet, le projet a réussi à associer différents acteurs aussi bien libanais que français (Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, Académie des Forces de Sécurité Intérieure, police municipale, élus locaux...), dans l'objectif de mutualiser leurs expériences et assurer la coordination entre échelon local et central. Il a permis également de mobiliser l'action au niveau européen ; au vu de l'attention particulière qu'accorde la Délégation de l'Union Européenne à la sécurité nationale et locale au Liban, des concertations régulières ont été menées avec la Délégation pour l'informer et l'associer aux différentes étapes du projet.

- Troisièmement, la préparation en cours d'un projet de coopération libano-français visant à améliorer la qualité des prestations de la police municipale au Liban.

### Projet et conclusions :

**M. Béchir ODEIMI**, directeur de Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises, a rappelé l'importance de l'action menée par le BTVL et sa contribution au renforcement de l'institution municipale au Liban. Cités Unies Liban/BTVL représente l'organisation mondiale Cités et Gouvernements

Locaux Unis (CGLU), en charge de promouvoir les principes de démocratie locale, de partenariat et de solidarité entre les villes, notamment en soutenant des programmes de coopération décentralisée et en mobilisant des financements en faveur des actions internationales et des projets de ses membres. Le BTVL, fondé en 2001, assiste les municipalités sur le plan technique et institutionnel pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de développement ainsi que pour développer leurs relations internationales. Ce réseau, composé de 74 municipalités et fédérations de municipalités, anime le Comité des Maires Libanais composé de 14 membres et présidé par le maire de Beyrouth. Ce comité, élu tous les trois ans par les villes libanaises membres du réseau, a pour tâche de dialoguer avec les autorités gouvernementales ainsi qu'avec les institutions internationales et les bailleurs de fonds pour développer l'action municipale.



M. Béchir ODEIMI a par la suite présenté les quatre projets mis en œuvre par Cités Unies Liban à l'intention de la police municipale. Ces projets répondent à la demande des municipalités, suite à l'afflux de réfugiés syriens et la multiplication d'incidents sécuritaires qui ont rappelé l'importance des agents locaux dans le maintien de la sécurité locale et la prestation de services de proximité :

- I. Projet pour le renforcement du rôle et des compétences de la police municipale au Liban. Ce projet, mis en œuvre en partenariat avec le Comité

des Maires Libanais, l’Institut Français au Liban, Le Conseil Départemental des Yvelines, Cités Unies France (CUF) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) en France, a permis le réaliser :

1. **Une étude de pré-diagnostic** sur la situation actuelle de la police municipale au Liban, élaborée à partir d’entretiens avec les acteurs locaux et nationaux concernés (réalisée en 2015) ;
  2. **Une visite technique en France**, afin de comprendre l’organisation de la police municipale en France et le dispositif de formation existant (effectuée les 14-18 avril 2015) ;
  3. **Une étude comparative** de la police municipale au Liban, en France et en Tunisie (réalisée en mai 2015) ;
  4. **Un séminaire national** pour identifier les enjeux, discuter des priorités et préparer une feuille de route concernant les besoins en formation des policiers municipaux au Liban.
- II.** Préparation et animation de sessions de formation dédiées aux commissaires et agents de police municipale, en partenariat avec le **Ministère de l’Intérieur et des Municipalités, la Direction Générale des Forces de Sécurité Intérieure, l’Académie des Forces de Sécurité Intérieure, et avec l’appui de formateurs provenant de différentes ONG locales dont la mission s’apparente aux fonctions de la police municipale, comme la Défense Civile, l’Association pour le Développement et la Conservation des Forêts (AFDC), Kunhadi, la Croix-Rouge libanaise, etc.** A cela s’ajoutent des **visites de concertation** avec les administrations concernées et un groupe de collectivités locales membres de Cités Unies Liban/BTVL au sujet de la formation de la police municipale et la nécessité de coopération (juin-septembre 2015). Ce projet a permis l’élaboration d’un **référentiel des missions et compétences de la police municipale**, en amont du programme de formation finalisé en juillet 2015, et du **protocole de coopération et de coordination signé entre les policiers municipaux et la Croix-Rouge libanaise**, dans le but d’améliorer la prestation des policiers municipaux face à tout incident nécessitant l’intervention médicale de la Croix-Rouge (novembre 2015).
- III.** Projet de formation de la police municipale à la protection des droits des travailleurs libanais et l’organisation du travail des étrangers, en partenariat avec le Ministère du Travail et le Comité des Maires Libanais, avec l’appui

de l'Agence Catalane de Coopération pour le Développement (ACCD). Ce projet avait pour objectif général de **former les policiers municipaux aux législations de travail, en vue de protéger la main d'œuvre libanaise et réguler le travail des étrangers**. Cités Unies Liban, en coopération avec le Ministère du Travail, a organisé trois sessions de formation de 6 jours dans huit gouvernorats libanais : Beyrouth, Mont-Liban, Liban-Nord, Akkar, Bekaa, Baalbek-Hermel, Liban-Sud et Nabatiyé. Ce projet a permis de former **90 policiers municipaux** au Liban et sensibiliser plus de **78 municipalités et fédérations de municipalités** à ce sujet.

**IV.** Le quatrième projet, sujet du présent séminaire, intitulé « **Projet de coopération pour le renforcement des municipalités libanaises dans le contexte de la crise des réfugiés syriens** », fut réalisé en partenariat avec le Réseau des Villes Euromed présidé par la ville de Nice (France), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (France), la municipalité de Jdeideh-Bouchrieh-Sed, la Fédération des municipalités de Tyr, la Fédération des municipalités de Jezzine, la ville de Jbeil-Byblos, et avec l'appui financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE-France). Ce projet vise à définir les besoins des municipalités en équipements et les appuyer dans l'organisation de leurs services, au moyen d'un programme de formation adapté au contexte actuel. Il vise par ailleurs à encourager les échanges d'expériences entre élus locaux et agents municipaux français et libanais.

Il convient de signaler qu'un séminaire fut consacré à l'examen du règlement intérieur de la police municipale proposé par le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités. Ce moment d'échange a permis de recueillir l'avis d'élus locaux et de policiers municipaux libanais et d'examiner les recommandations formulées par des experts de la ville de Nice.

## ⊕ Présentation des expériences / témoignages

**M. Albert YAZBEK**, chef du service de police municipale à Jdeideh-Bouchrieh-Sed, a commencé par souligner l'importance de la visite technique effectuée à Nice. Cet échange a en effet montré la grande similitude entre les fonctions de la police municipale en France et au Liban, sauf que les ingérences politiques au Liban empêchent la police municipale de mener à bien sa mission. Il a par la suite déploré l'absence de culture municipale et la faible sensibilisation de la société libanaise au véritable rôle de la police municipale. Il a enfin souhaité la création d'un institut qui serait exclusivement chargé de la formation de la police municipale au Liban.



Après avoir remercié les organisateurs pour lui avoir permis de partager son expérience et sa contribution au projet, **M. Mahdi EL ROZ**, commissaire de la police municipale à Tyr, a quant à lui salué la pertinence du projet à plusieurs titres :

- 1- **Premièrement**, au vu de la vocation première de ce projet qui vise à renforcer le rôle et les compétences de la police municipale, d'autant que la police municipale est le premier service concerné par l'application des politiques et décisions communales, et que les agents municipaux restent les premiers points de contact avec les habitants dans la gestion de leur quotidien.
- 2- **Deuxièmement**, au vu de l'exhaustivité des formations qui restent en lien direct avec l'action de la police municipale, malgré la diversité des thématiques abordées ;

**3- Troisièmement**, au vu du format qui favorise l'échange d'expériences entre agents municipaux français et libanais d'une part, et entre différents agents libanais d'autre part.

Ce projet a par ailleurs offert aux participants la possibilité d'effectuer une visite technique à Nice, afin de les sensibiliser à l'organisation de la police municipale et les dispositifs de formation en vigueur en France. Les participants ont ainsi observé le travail des agents municipaux sur le terrain, et rencontré différents acteurs concernés par la police municipale en France. Il a aussi permis de renforcer la politique sécuritaire des municipalités libanaises bénéficiaires du projet, à l'aide d'une approche méthodique multi-acteurs et l'évaluation, par des experts français, de l'état actuel de la police municipale dans différentes communes libanaises. Par ailleurs, ce projet aborde de nouvelles conceptions sur le rôle des policiers municipaux au Liban (police de proximité et de médiation, prévention des conflits, prévention des risques, action de prévention, hygiène, salubrité et tranquillité publique). M. EL ROZ a promis d'appliquer cette approche pionnière à son service et transmettre toutes les expertises et compétences acquises à tous les agents sous sa direction, notamment ceux n'ayant pas eu la possibilité de participer aux formations.

 **Table-ronde sur les prochaines étapes en vue du renforcement du rôle et des compétences de la police municipale :**



**M. Béchir ODEIMI**, directeur de Cités Unies Liban/BTVL et modérateur de séance, a adressé des questions spécifiques aux intervenants, chacun selon ses compétences et son mandat en rapport avec la police municipale.

A la question sur la possibilité pour la Direction Générale des Collectivités Territoriales de réviser le règlement intérieur proposé par le Ministère de l'Intérieur, en fonction de la rencontre organisée par Cités Unies Liban à ce sujet avec les municipalités et fédérations de municipalités, **Mme Faten ABOU HASSAN**, directrice



générale des collectivités territoriales, a précisé que le règlement intérieur proposé n'était pas contraignant. Il a plutôt pour vocation de guider les municipalités, et celles d'entre elles souhaitant modifier leur règlement ou se doter d'un nouveau règlement, seront en mesure de s'en inspirer. Elle a d'ailleurs signalé la réaction relativement timide des municipalités face à ce document, le nombre de communes l'ayant adopté ne dépassant pas une petite vingtaine. Le comité compétent est disposé à examiner les commentaires des municipalités et en tenir compte, a-t-elle poursuivi. Quant à la possibilité de transformer ce règlement intérieur en projet de loi, Mme ABOU HASSAN a affirmé la nécessité de régir l'action de la police municipale par des textes de lois, en incorporant à la loi des municipalités un titre consacré à ce corps de police (fonctions, attributions, droits...), surtout que la loi actuelle est insuffisante et n'accorde que très peu de place à la police municipale.

A son tour, **M. Sami MINKARA**, conseiller de Cités Unies Liban/BTVL, s'est attardé sur le rôle de la police municipale qui doit découler du mandat et des responsabilités locales incomptant à la municipalité.

La loi des municipalités confère aux municipalités la qualité de police judiciaire, mais le règlement intérieur proposé les prive de cette attribution, ce qui pourrait entraver les agents dans l'accomplissement de leurs fonctions. Il a par ailleurs émis quelques remarques concernant la définition de la police municipale, le nouveau règlement l'ayant assimilée à des forces armées, alors que la police municipale est une force armée **publique** et non privée,



a-t-il précisé. Il a en outre évoqué les heures de travail des policiers municipaux, le nouveau règlement fixant le même nombre maximal d'heures supplémentaires aux agents administratifs ainsi qu'aux agents policiers.

Enfin, M. MINKARA a rappelé que ces conclusions seront soumises au Comité des Maires Libanais pour validation, avant qu'elles ne soient présentées au Ministère de l'Intérieur et des Municipalités. Il a salué la proposition de M. YAZBEK de créer un institut de formation dédié à la police municipale, et souhaité inclure des représentants de la police municipale et des élus locaux au comité chargé de l'élaboration du règlement intérieur, pour que l'avis des premiers concernés y soit reflété.

**Mme Faten ABOU HASSAN** a précisé que c'est le Département de Législation et de Consultation qui a fixé la définition de la police municipale. Au sujet des heures supplémentaires, elle a précisé que la Loi 46 portant sur l'augmentation du salaire minimum n'a pas fait de distinction entre employés administratifs et sécuritaires, mais il est évidemment possible de l'amender dans ce sens. Elle a également souligné l'importance d'un institut de formation propre à la police municipale.

Le **Commandant Rony EL HACHEM**, chef du service de formation à l'Académie des FSI et représentant du directeur de l'Académie, a rappelé que la qualité de police judiciaire conférée aux policiers municipaux fut largement débattue avec le Département de Législation et de Consultation, ainsi qu'avec le Conseil d'Etat. Et les dispositions y relatives dans le nouveau règlement intérieur reflètent la position de ces deux instances.



Le Commandant EL HACHEM a fait mention de la recommandation à l'examen actuellement par le Ministère de l'Intérieur, pour que cesse la vérification du casier judiciaire des policiers municipaux et pour leur réserver le traitement réservé aux autres membres des forces de l'ordre. L'Académie des FSI œuvre actuellement à harmoniser les procès-verbaux, de sorte à les doter d'un ordre chronologique et déjouer toute tentative d'annulation par les municipalités. L'Académie cherche également à harmoniser la structure des services de police municipale ainsi que le

système de correspondance utilisé. Au sujet de l'uniforme, l'Académie est en voie de changer l'uniforme des agents des forces de l'ordre et de la police municipale, de sorte à refléter au mieux leur rôle de police de proximité. Cette proposition attend la validation du Ministère de la Défense, le nouvel uniforme de la police municipale devant faire son entrée au début de l'année 2019.

A la question sur la proposition de Cités Unies Liban et la ville de Nice de soumettre les commissaires de police municipale à des formations complémentaires, le commandant EL HACHEM a répondu que l'Académie était disposée à coopérer, et former des commissaires qui seraient à leur tour à même de former leurs propres agents et développer les services sous leur direction.

**M. Hassan HAMMOUD**, vice-président de la Fédération des municipalités de Tyr et maire de Borj Rahhal, a mis l'accent quant à lui sur la nécessité de renforcer la police municipale au moyen de la formation, la valorisation des salaires et le renforcement des droits et compétences, afin de développer les capacités des agents et les inciter à remplir leurs fonctions. Il a par ailleurs évoqué l'arrogance de certaines forces de l'ordre à l'égard des policiers municipaux, rappelant l'importance de sensibiliser au rôle attendu de la police municipale comme partenaire et appui aux forces de l'ordre.



**M. Abdo CHAKHTOURA**, élu local à Jdeiedh-Bouchrieh-Sed a évoqué le séminaire qui avait été dédié à l'examen du règlement intérieur propre à la police municipale, déplorant au passage l'absence de culture juridique chez certains maires et la faible connaissance de leurs droits et attributions.



**M. Ralph SALIBA**, élu local à Jbeil-Byblos, s'est attardé sur les ingérences et les pressions politiques exercées sur les maires et les élus locaux. Le véritable enjeu à l'heure actuelle serait de libérer la police municipale dans les villes et les villages de toute emprise politique, d'autant qu'elle fragilise la police municipale et affaiblit son autorité. Il a invité tous les acteurs à réfléchir à un mécanisme susceptible de protéger la police et l'institution municipale de telles ingérences.



**M. Maroun CHALHOUB**, maire de Kfarjarra représentant le président de la Fédération des municipalités de Jezzine, a mis en garde contre les tentatives de dépouiller la police municipale de ses prérogatives, pour être en première ligne de contact avec les habitants. Il a relevé la nécessité

d'harmoniser les fonctions ainsi que l'uniforme, de sorte à rendre les forces de l'ordre égales en attributions, rôles et respectabilité. M. CHAHLHOUB a rappelé les contraintes financières auxquelles sont confrontées les petites communes, et invité les bailleurs de fonds à appuyer les municipalités, en renforçant leurs services de police en matière de formation et d'équipements.

A la question sur la possibilité d'adopter le nouveau règlement intérieur par les quatre collectivités bénéficiaires du projet non encore dotées d'un tel règlement, comme Jbeil-Byblos ou les fédérations des municipalités de Tyr et de Jezzine, tous les participants se sont montrés disposés à examiner ledit règlement et l'adopter après l'avoir modifié en fonction des spécificités locales. M. HAMMOUD a proposé la création d'un comité réunissant les quatre municipalités et fédérations de municipalités, avec pour charge d'examiner et d'adopter le règlement intérieur proposé dans une démarche pionnière susceptible d'encourager les autres municipalités à suivre leurs pas.

**M. Thomas VALETAS**, officier de liaison à la migration à la section politique de la Délégation de l'Union Européenne, a salué la coopération entre échelon local et national. Il a rappelé au passage que dans un passé peu lointain, la France avait connu les mêmes enjeux auxquels est actuellement confrontée la police municipale au Liban, d'où l'importance de la coopération internationale.



**M. Bernard MASSABO**, secrétaire général du Réseau des Villes Euromed, a quant à lui rappelé l'importance de la coopération franco-libanaise, surtout qu'elle permet au Liban de gagner un temps précieux en bénéficiant des expériences françaises et des apprentissages y afférents. Il a par ailleurs insisté sur l'uniforme qui se doit de conférer à la police municipale l'image de police de proximité. Concernant le règlement intérieur, il a appelé à l'adoption d'un texte unique applicable à l'ensemble des policiers municipaux, qui tienne toutefois compte des besoins et spécificités de chaque commune. Enfin, il a insisté sur l'utilité de signer une convention de coopération entre les représentants des autorités locales et nationales, comme c'est le cas en France. Cette convention est pertinente dans la mesure où elle délimite le rôle incombant à chaque partie et à chaque organe sécuritaire dans le ressort municipal. Elle est signée au niveau national par un représentant du gouvernement (préfet ou sous-préfet) et un représentant de la collectivité territoriale (président de la commune ou de l'intercommunalité). Cette démarche pourrait s'avérer inédite et pionnière au Liban, le cas échéant. Il a enfin souhaité le plein succès au programme complémentaire pour la formation des formateurs de la police municipale, tel que proposé par Cités Unies Liban et la ville de Nice.

**M. Jérôme RIBAULT-GAILLARD**, représentant la Délégation de l’Union Européenne, a salué le travail accompli à ce jour et insisté sur l’importance de la coopération entre réseaux de villes, à l’instar de celle entre le Réseau des Villes Euromed et le réseau des villes libanaises représentées par Cites Unies Liban/BTVL. Il a par ailleurs salué l’excellence qui caractérise la police municipale de Nice en matière de sécurité locale et de police de proximité, au point qu’elle s’est imposée comme police de référence en France. Il a enfin réitéré l’importance de la coordination entre autorités locales et centrales, et l’inclusion des interventions locales de la police municipale dans les stratégies et politiques sécuritaires nationales.



Pour sa part, la Délégation de l’Union Européenne est en voie de préparer un programme étalé sur trois ans portant, entre autres, sur la police municipale, d’où la proposition de Cités Unies Liban et de la ville de Nice pour compléter les formations en place. Des rencontres sont prévues avec tous les acteurs concernés, en vue de dégager les priorités et préparer une feuille de route pour la prochaine étape.

En conclusion, M. Béchir ODEIMI a passé en revue les conclusions du projet et les résultats des formations ayant bénéficié à 38 agents de police municipale provenant des quatre municipalités et fédérations de municipalités bénéficiaires du projet.

Suite à quoi s'est tenue la cérémonie de remise des attestations aux participants. Il convient de noter à cet égard que les attestations de participation furent réservées aux participants ayant validé au moins deux-tiers des modules (soit deux journées minimum de chaque module).

## Photos

